

## Un agenda 2019-2020 bien rempli, des résultats réjouissants et des travaux importants : Les ingrédients d'une stratégie active au service d'un modèle 2<sup>ème</sup> pilier efficace.

### Chères assurées, Chers assurés,

Comme d'habitude, FISP Info vous informe sur votre 2<sup>ème</sup> pilier, avec des éclairages sur des sujets concernant votre caisse de pensions et les évolutions du système de Prévoyance en Suisse.

Outre la synthèse sur des résultats 2019 concrétisant l'action de la Fondation en votre faveur, ce numéro rappelle les enjeux du 2<sup>ème</sup> pilier mis en lumière lors de la conférence des assurés de novembre 2019.

Dans cette Newsletter FISP, vous trouverez ainsi des informations sur ses résultats financiers, les actions menées pour maintenir un modèle de prestations de référence, et le cadre de son activité :

#### • RÉSULTATS DE LA FISP

Finance: exercice 2019 et résultats généraux réjouissants.

#### • VALEURS DE RÉFÉRENCE

Prestations et benchmarking: continuer à vous faire bénéficier d'un 2<sup>ème</sup> pilier de qualité.

#### • CONFÉRENCE DES ASSURÉS

Proximité: force d'un modèle propriétaire, sens de la mission FISP.

Certains thèmes seront traités plus en détails dans le Rapport Annuel disponible cet été ([www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)) après l'approbation des comptes 2019 par le Conseil de Fondation.

Nous vous souhaitons une bonne lecture

### En 2019, le modèle financier et de gestion de risques de la FISP signe une belle performance :

#### Le rendement de la gestion de fortune dépasse les 10%.

- Ce coup d'oeil dans le rétroviseur réjouit tous ceux qui oeuvrent pour le succès de la Fondation et ceux qui l'ont choisie comme solution de prévoyance professionnelle.
- Nous sommes heureux de partager avec vous ces résultats, qui concrétisent les efforts des organes de conduite et permettent d'améliorer vos prestations.
- Outil essentiel au 2<sup>ème</sup> pilier, la gestion financière doit permettre d'obtenir un 3<sup>ème</sup> cotisant (\*) nécessaire à des prestations de qualité : à cet effet, la FISP met en oeuvre une gouvernance d'investissement vigilante, au service d'une ambition responsable, raisonnable mais non résignée.
- En 2019, cette stratégie a permis de disposer d'une exposition aux marchés financiers mesurée et diversifiée, synonyme de réduction globale des risques, qui n'a pas handicapé l'exploitation des potentiels de rendement en faveur des assurés.
- La FISP a ainsi abordé 2019 pour tirer parti d'un scénario de remontée, tout en disposant de réponses en cas d'aggravation : outre le déploiement de placements exploitant la capacité à investir à long terme, le portefeuille s'est rapidement positionné conformément à ses objectifs dédiés à la gestion vigilante des risques et opportunités.
- Les résultats atteints, dépassant l'objectif visé sur le long terme (env. 4%), illustrent le bienfondé de choix proportionnés pour exploiter des marchés financiers bien orientés en 2019 : orientations stratégiques (choix des actifs financiers), modalités d'implémentation (gestion tactique, conditions d'accès aux solutions de placements).
- A noter que la Fondation a mis en place des mesures tactiques de protection sur les risques actions, qui ont été conçues afin de ne pas handicaper l'atteinte de ces résultats réjouissants : ce type de mesures reflète la nécessité, pour la FISP comme pour l'ensemble des acteurs de la prévoyance professionnelle, de gérer avec toujours plus d'attention les placements permettant l'obtention des performances financières souhaitées.
- Faisant le meilleur usage des moyens à disposition des acteurs responsables du 2<sup>ème</sup> pilier, les solutions proposées par la FISP continuent ainsi à faire preuve d'adaptabilité et de capacité à offrir des prestations supérieures aux normes légales minimum.
- Pour plus de détails : le rapport annuel 2019 sera publié sur [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch).

*(\*) 3<sup>ème</sup> cotisant : rendement de la fortune gérée, fondement du système de capitalisation. Il complète les 2 premiers cotisants (assurés et employés) et permet d'améliorer le taux d'intérêt crédité et les ressources financières de la Fondation.*

### Qualité des prestations, efficacité économique de votre partenaire 2<sup>ème</sup> pilier : En 2019 et 2020, la FISP continue à gérer les enjeux et facteurs de réussite de sa mission.

- Face aux défis financiers (rendements fluctuants), démographiques (allongement de la durée de vie), politiques et légaux (enjeux sociaux des systèmes de prévoyance, complexification des normes et lois), votre Fondation doit s'adapter, comme toutes les grandes caisses de pensions, sans trahir sa mission : continuer à offrir aux assurés et aux adhérents des solutions de référence.
- Sur 2019-20, en renforçant la capacité de la FISP à gérer les enjeux de ce contexte complexe, le Conseil de Fondation prend soin des prestations des assurés et préserve les efforts des cotisants assurés/employeurs.
- En particulier, afin d'adapter les outils financiers aux défis des marchés, le plan d'actions a permis d'achever d'importants travaux d'ajustement de l'allocation stratégique visant à réduire le risque de fluctuation sans préteriter le rendement visé. La revue ALM 2019 a ainsi permis de revalider les objectifs de prévoyance, de manière cohérente avec les valeurs de référence (prestations offertes aux assurés, cf. FISP Info n°18).
- Autre axe essentiel de la conduite de la Fondation, les actions menées en matière de benchmarking des mandats permettent d'assurer la mise en oeuvre des réponses, justes et proportionnées, aux enjeux d'efficacité économique et de qualité de service.
- Tous ces travaux permettent d'évaluer et de faire évoluer avec vigilance le modèle FISP, pour traiter au mieux les enjeux de gestion des risques et de gouvernance : ils associent l'ensemble des spécialistes financiers et mandataires légaux, dont le réviseur et l'expert en prévoyance professionnelle.
- Les prochains FISP Info continueront à éclairer les mesures et actions, poursuivies dans le cadre du plan d'actions 2020, renforçant ainsi la FISP en tant que partenaire 2<sup>ème</sup> pilier, pour offrir aux assurés des prestations durablement attractives via une stratégie assurant les équilibres financiers nécessaires sur le long terme.

Résultats de la FISP : synthèse sur une année 2019 et des résultats généraux réjouissants.

## Flash 2020 - Situation à fin 2019

### Résultats financiers, rémunération épargne, adaptations techniques, amélioration des prestations : compétitivité de votre partenaire

En termes financiers, 2019 s'illustre par une évolution globalement positive des grands indices boursiers, qui reflète imparfaitement un environnement complexe, source permanente de la volatilité alimentant les variations des marchés.

Au-delà d'un constat comptable très favorable pour la FISP, nous nous réjouissons que votre Fondation puisse exploiter les opportunités, avec une prise de risques limitée, qui prend la mesure d'un agenda particulièrement riche en événements économiques et risques géopolitiques.

Face aux défis qui continuent à peser sur les enjeux de la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront en effet à s'imposer pour les acteurs d'un 2<sup>ème</sup> pilier efficace et viable sur le long terme.

Grâce à une approche vigilante mais non résignée, ce millésime permet à nouveau à votre Fondation de vous faire bénéficier de prestations qui sont donc les fruits d'une gestion des risques conciliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves pour le futur.

En 2019, cette stratégie de conduite a permis de maintenir le cap sans renoncer à implémenter des solutions créatrices de valeur et adaptées à un contexte financier complexe.

Les capitaux gérés ont ainsi été bien valorisés, avec un rendement des placements supérieur à 10% qui a permis au Conseil de Fondation de prendre les mesures suivantes, pour une

conduite durablement en faveur des assurés :

a) Sur 2019, le compte épargne des assurés actifs est rémunéré au taux d'intérêt de 2,50%.

Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1% en 2019, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.

b) Des réserves ont été renforcées : (i) dans le cadre d'une politique de réserve raisonnable en matière de taux technique, (ii) pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et (iii) garantir les retraites futures en continuant à appliquer un taux de conversion favorable aux assurés (cf. point suivant).

c) Le taux de conversion du capital en rente a été modifié selon le modèle applicable dès 2018 (rente garantie + 13<sup>ème</sup> rente). La 13<sup>ème</sup> rente a été versée en décembre 2019 et le sera également en décembre 2020. Des informations sur cette évolution, qui a permis d'adapter le modèle aux impératifs techniques, ont été détaillées dans les communications FISP Info n°13 et 14, et lors de la conférence des assurés du 7 novembre 2019.

d) Pour 2020, la rémunération des comptes épargne des assurés est fixée provisoirement à 1%, suivant les recommandations du Conseil Fédéral. Comme pour 2019, la FISP examinera en fin d'année quel intérêt peut être attribué aux assurés, en fonction des résultats 2020.

Ces décisions équilibrées, résultant aussi des travaux menés en collaboration étroite avec l'organe de révision et l'expert en prévoyance, permettent aussi à la FISP, tout en continuant à vous faire bénéficier de prestations de qualité et en renforçant ses réserves, d'améliorer son taux de couverture (supérieur à 107%, évaluation affinée lors des comptes définitifs).

Par ces décisions et ces résultats, votre Fondation témoigne de sa volonté de privilégier en permanence les prestations des assurés et la redistribution de performance en leur faveur, tout en prenant les mesures nécessaires à une mission de prévoyance qui leur est dédiée : l'application de principes de bonne gouvernance permet de fixer des objectifs de prévoyance de qualité et de définir des réponses justes aux besoins des assurés sur le long terme.

L'ensemble de ces informations est disponible sur [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch), où vous pouvez également consulter un numéro particulièrement intéressant de votre Newsletter : le «FISP Infos n°18» rappelle, par quelques indicateurs, comment votre Fondation agit afin de vous offrir des solutions qui comptent parmi les références du 2<sup>ème</sup> pilier.

La FISP, son Conseil de Fondation, sa direction ainsi que ses mandataires, vont continuer à travailler selon ces principes, de manière à améliorer encore l'attractivité de votre Fondation : les actions 2020 viseront à consolider ces acquis et faire face aux enjeux actuels et futurs de la prévoyance.

### Valeurs de référence : benchmarking et actions pour maintenir des prestations de qualité.

**Quelques principes fondamentaux indispensables pour maintenir un modèle de prestations de qualité, conforme aux objectifs de ses fondateurs, et proposer des solutions 2<sup>ème</sup> pilier équitables et durablement attractives**

- Pour les actifs, comme pour les pensionnés, la FISP agit pour offrir à ses bénéficiaires :
  - Couvertures garanties en cas d'accident de la Vie (garantie décès invalidité)
  - Amélioration du pouvoir d'achat (rémunération comptes épargne et rente de retraite de qualité).
- Par leurs travaux récurrents, sur les enjeux de gestion financière comme de benchmarking (comparaison des prestataires, appels d'offres), les organes de la FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.
- Par une gestion attentive des partenariats et des mandats qu'elle décide de déléguer, votre Fondation s'efforce de réunir les conditions optimales pour ses assurés : les benchmarking permettent soit de consolider et d'améliorer des relations existantes, soit d'en définir de meilleures. Toujours avec une vision à long terme correspondant au sens de la prévoyance.
- Afin de toujours améliorer l'efficacité économique de la Fondation et les solutions dont elle se dote pour assurer sa bonne gouvernance et la sécurité de son fonctionnement, différents mandataires font ainsi l'objet de benchmarking et d'évaluations spécifiques sur les années 2019 et 2020 : gestionnaires des risques devises en finance (exposition aux monnaies étrangères), gérant administratif et comptable, organe de révision, dépositaire global.

**L'ensemble de ces actions est au service d'une ambition concrétisant marqueurs identitaires et valeurs de références de votre partenaire 2<sup>ème</sup> pilier : continuer à mettre en œuvre les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soin»**

Malgré un contexte financier complexe, la FISP tient le cap en faveur des assurés, avec des améliorations successives et régulières du plan de prévoyance depuis 2012 :

- Les évolutions de prestations renforcent la FISP dans ses atouts (attractivité, responsabilité, efficacité économique) et découlent d'une démarche permanente d'amélioration, ayant permis la mise en place d'une offre modulable et une amélioration continue des prestations pour nos assurés.
- La Fondation a continué à faire évoluer et renforcer sa capacité à proposer une offre attractive, référencée dans le règlement 2019, dans le respect des équilibres et fondamentaux techniques.

Excellente performance pour la FISP en 2017, chiffres 2018 qui reflètent pour le 2<sup>ème</sup> pilier une année difficile sur les marchés financiers, très bons résultats en 2019 : quelles leçons tirer ?

- Il est toujours utile de prendre du recul et de tenir compte de tous les enjeux pour travailler efficacement sur le long terme.
- Dans le FISP Infos n°18, quelques indicateurs illustrent simplement, au-delà des résultats annuels souvent impactés par des circonstances particulières, les avantages procurés, sur la durée, par les solutions 2<sup>ème</sup> pilier de votre Fondation.
- Ces avantages renforcent les atouts spécifiques de la FISP dans son secteur d'activité historique et satisfont à des attentes communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière et cruciale.

### Conférence 2019 (7 novembre 2019 au Casino de Montbenon)

**Le 7 novembre 2019, la FISP a organisé une nouvelle conférence à l'attention de ses assurés :**

- Explications sur les évolutions du règlement de prévoyance et les améliorations de prestations,
- Eclairages sur les résultats atteints et sur les indicateurs « Valeurs de référence » permettant de mieux appréhender les caractéristiques de leur Fondation et les avantages des solutions offertes,
- Informations fondamentales sur la stratégie, le fonctionnement et la conduite de la FISP : mesures en matière de gestion des risques et de respect des principes de gouvernance, travaux d'évaluation et de renforcement du modèle financier, etc...

Les nombreux assurés présents, représentant la diversité des adhérents et métiers économiquement liés au monde des soins, ont pu vérifier - en échangeant in vivo avec les spécialistes responsables - que leur Fondation continue de se comporter fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition.

En tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, la FISP agit ainsi, afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

Plus de détails dans le support de la présentation de la conférence et dans les prochains rapports annuels, sur [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch).